



Mme Ghislaine PERROUD s'abstient également car elle n'a pas pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 4 abstentions approuvent le pacte de gouvernance.

### **3- Motion d'opposition à la dotation globale de fonctionnement dérogatoire (délibération n°2021-23) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi de finances prévoit une formule de répartition dérogatoire de la DGF. Une note d'informations de la Direction Générale des Collectivités Locales a été diffusée pour présenter les modalités de mise en œuvre de ce nouveau mécanisme. Alors que les élus locaux réclament depuis de nombreuses années une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) inéquitable, et réclament sa révision, la note présente une formule de répartition contraire aux attentes des maires ruraux. L'AMRF appelle donc l'ensemble des Maires à adopter la motion proposée pour demander au Parlement de supprimer ces dispositions :

- Mettre fin à la diminution constatée de cette dotation
- Refuser que les dotations soient versées directement aux EPCI

M. Alain BETANT indique avoir examiné la motion de l'AMRF et apporte des précisions.

M. Robert ARNAUD-COFFIN fait une remarque sur la gestion des administrations entre l'Etat, les Communes et les Départements et leurs compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la motion. Une délibération sera prise en ce sens.

### **4- Convention de partenariat EDF/Commune :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une convention entre EDF et la commune, précisant les objectifs et les conditions de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Les principaux objectifs du partenariat proposé sont :

- L'information des travailleurs sociaux sur le dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients d'EDF
- La mobilisation des réseaux respectifs pour la mise en place d'actions communes de prévention
- La mise en place d'un partenariat concernant les demandes, les décisions et les modalités de versement des aides financières à destination des clients EDF en situation de précarité.

Dans le cadre de cette convention, un référent sera habilité au Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF).

Par ailleurs, la mairie s'engage à organiser des réunions d'information animées par EDF, à informer le public du dispositif du chèque énergie et à informer EDF du versement d'aides accordées aux clients d'EDF.

Monsieur le Maire précise que cette convention prendra effet à la date de signature des deux parties pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une même durée sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

### **5- Travaux réhabilitation salle polyvalente :**

- **Marché de maîtrise d'œuvre :**

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres : cinq offres ont été déposées sur la plateforme marchespublics.agglo-villefranche.fr :

- 86 l'Atelier pour un montant de 31 605,00€ HT
- CYRCEE Architecture pour un montant de 31 450,00 € HT
- EKA pour un montant de 30 450,00 € HT
- HOLLARD Architecture pour un montant de 34 912,50 € HT
- PUTZ Architecture pour un montant de 22 050,00 € HT

Conformément au règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

- Le prix des prestations, noté sur 10 (coefficient 0,40)
- La valeur technique des prestations notée sur 10 (coefficient 0,60) appréciée au vu du mémoire technique et suivant la décomposition ci-dessous :
  - Moyens humains et techniques (20 points)
  - Questions/Réponses (30 points)
  - Planning prévisionnel (20 points)
  - Organisation de la mission et décomposition des temps passés (30 points)

En conclusion, l'offre présentée par 86 l'Atelier représentée par Maud LECOANET VIGNANE, pour un montant de 31 605,00 € HT, soit 37 926,00 € TTC est retenue.

- **Choix du Contrôleur Technique (CT) :**

Les deux candidats (Qualiconsult et Alpes Contrôle) disposent des compétences techniques nécessaires à la réalisation de la mission.

L'analyse de la décomposition des temps passés, montrent que les 2 offres présentent un nombre d'heures sensiblement inférieur à l'estimation. Toutefois, la répartition de ce nombre d'heures entre la phase conception et la réalisation est en adéquation avec les prestations attendues.

L'offre de Qualiconsult présente un nombre d'heures consacrées à la mission très légèrement supérieur à l'autre offre, avec un coût horaire correct, atteste d'une disponibilité de l'équipe adaptée au projet.

En conclusion l'offre présentée par QUALICONSULT est retenue pour un montant de 3 400,00€HT, soit 4 080,00€ TTC

- **Choix du Contrôleur Sécurité et Prévention Santé (CSPS) :**

4 sociétés ont remis une offre : Alpes Contrôles, Elyfec, Qualiconsult et P. Sanhard.

L'ensemble des candidats disposent des compétences techniques nécessaires à la réalisation de la mission.

L'offre de P. Sanhard proposant le plus grand nombre d'heure, atteste d'une disponibilité adaptée au projet.

En conclusion, l'offre présentée par P. Sanhard est retenue pour un montant de 3 300,00€ HT, soit 3 960,00 TTC.

Monsieur le Maire relate le compte rendu de la réunion d'initialisation de conception (études opérationnelles) en date du 8 juillet dernier. Les dates prévues au marché pour la réalisation des phases sont les suivantes :

- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : début juillet 2021
- Phase d'études : de juillet à décembre 2021
- Consultation des entreprises, analyse et notification : janvier à avril 2022
- Travaux (y compris travaux préparatoires) : juillet – décembre 2022
- Durée des travaux : 6 mois (hors période de préparation)

## **6 – Informations diverses :**

**6-1 : Point sur commerce :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dédite du bail de location/gérance de l'épicerie au 23/09/2021.

M. Alain BETANT dit qu'il est important de prendre en compte l'ensemble des éléments qui peuvent aider pour le prochain repreneur.

M. Robert ARNAUD-COFFIN explique au conseil que la Résidence Bataille a été construite sous sa mandature mais qu'aujourd'hui l'emplacement de ce commerce n'est plus adapté (problème de stationnement, emplacement dangereux, locaux inadaptés). Il rapporte au conseil qu'il a rencontré un élu d'un petit village de l'Ain qui avait les mêmes problèmes avec son commerce et que pour faciliter son développement la municipalité a décidé de construire un bâtiment neuf (coût 300 000€). Il propose qu'une réflexion soit menée pour ce commerce.

### **6-2 : Adhésion de la commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien de Développement du câble (SRDC) :**

La commune de Quincieux était représentée au SRDC par l'intermédiaire du syndicat Mixte Beaujolais-Azergues mais comme elle a intégré la Métropole de Lyon elle n'est plus dans ce syndicat. C'est pourquoi, elle sollicite en remplacement son adhésion individuelle au SRDC. Ceci n'a pas d'incidence dans le fonctionnement du syndicat. Les Conseils municipaux doivent se prononcer sur cette modification des statuts.

### **6-3 : Conseil d'Ecole du 22 Juin 2021**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du compte rendu de cette réunion dont l'ordre du jour était le suivant : Effectifs et répartitions pour la rentrée 2021, Budget pour l'école, travaux prévus, bilan des projets de l'année écoulée et de 2021/2022.

Il indique que pour la prochaine année scolaire des créneaux supplémentaires ont été obtenus pour la piscine pour 2 classes complètes (GS/CP et CP/CE1). Le nombre d'élèves ne permet plus de partager le car avec les élèves de Rivolet, ce qui implique la prise en charge totale du transport par la commune soit 130€ par sortie.

### **6-4 : Entretien bâtiment mairie-école :**

L'entreprise ATTILA doit intervenir prochainement pour l'entretien annuel des toitures. Le devis s'élève à 1 075,87€ TTC

### **6-5 : Convention de mise à disposition :**

La sté TANDOORI MASALA FOOD TRUCK recherche une cuisine pour confectionner ses plats qu'elle vend au Food Truck. Une visite a eu lieu sur place pour leur proposer l'ancienne cantine. Ce local leur convient, une convention de mise à disposition sera signée entre les parties. Elle précisera les conditions d'occupation, à savoir le loyer mensuel 250€ et les charges à payer (eau, électricité, gaz).

### **6-6 : Urbanisme**

#### ***Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :***

- Création d'une véranda : 70, impasse du Puits
- Création d'une véranda : 650, Montée du Moly
- Rénovation toiture et isolation à l'identique : 121, Route des Andrés
- Création d'une haie végétale : 143, Rue des Ecoles
- Agrandissement d'une baie existante : 15, Route des Grands Maisons
- Abri jardin + pose d'un portail et portillon : 378, Route du Manoir
- Ravalement de façades : 71, Impasse des Hortensias

**Permis de Construire à l'instruction pour :**

- Maison individuelle : Les Jardins de la Balme, Route de Régný (Lot n°5)
- Maison individuelle : Les Jardins de la Balme, Route de Régný (Lot n°8)
- Fermeture préau pour relier 2 bâtiments : 35, Impasse du Creux

**6-7 : Participation frais de scolarité 2020/2021 :** Une demande de participation nous est adressée par la mairie de Limas pour un enfant scolarisé dans une classe ULIS. Les frais de scolarité à payer par la commune de résidence sont de 1 571€, il s'agit d'un accueil imposé par l'Education Nationale.

**6-8 : Remerciements :** L'ensemble des choristes du Chœur d'Oratorio de Lyon et ses instrumentistes remercient les organisateurs de la Villa Hispanica et la Mairie de Lyon pour l'organisation du concert qui s'est déroulé le 27 juin dernier à l'église de Cogný.

**6-9 : Inondations en Belgique :** Mme Francine KHEMDOUDI, présidente du Comité de Jumelage fait part au Conseil des nouvelles qu'elle a eu de la commune de Mont Saint Guibert. Une aide sera apportée à notre commune « jumelée » qui a subi d'importants dégâts matériels.

**6-10 Point sur travaux :** Des photos montrant les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune sont projetées :

\* Impasse du Petit Pont et Route du Brêt : travaux d'eau potable réalisés par l'agglomération CAVBS.

\*Cimetière : travaux d'aménagement et mise en accessibilité d'allées.

M. Michel MORIN a contacté M. Vidal pour la fourniture et pose d'un dauphin en fonte et la réparation d'une descente en zinc le long du mur de l'église.

**6-11 : Emploi d'été :** Monsieur Jonathan MEYER a été recruté pour assurer le remplacement des agents techniques durant leurs congés d'été du 19 Juillet au 27 août 2021, à raison de 21h par semaine. Le contrat précise les outils et engins qu'il est autorisé à utiliser.

**6-12 : Elections 2022 :** Monsieur le Maire informe le Conseil des prochaines élections :

\*Elections Présidentielles : 10 et 24 Avril 2022

\*Elections Législatives : 12 et 19 Juin 2022

**6-13 : Compagnie de Gendarmerie de Villefranche s/s :** M. Clément de MAILLARD, Chef d'escadron succédera à M. Arthur-Emmanuel COMMINS au 1<sup>er</sup> août prochain.

**6-14 : Congés d'Eté :** le secrétariat de mairie sera fermé du 9 au 13 août 2021.

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**7 SEPTEMBRE -12 OCTOBRE – 9 NOVEMBRE ET 14 DECEMBRE 2021**

